

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGENCE URBAINE DE TAZA

**NOTE DE PRÉSENTATION
DU PROJET DE PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DE MESSASSA**

Province de Taounate

Juin 2014

Sommaire

I.	Situation et découpage administratif	2
1.	Situation géographique	2
2.	Découpage administratif.....	2
II.	Options de développement du centre de Messassa	2
1.	Contraintes au développement du centre	2
2.	Opportunité et atouts du centre Messassa.....	3
3.	Options de développement du centre de Messassa.....	3
III.	Superficies réservées aux différents équipements et zones	6
IV.	Mesures d'accompagnement	7

I. Situation et découpage administratif

1. Situation géographique :

La Commune Rurale de Messassa se situe à l'extrémité Sud-Est de la province de Taounate. Elle se situe au Sud de la montagne rifaine. La Commune se caractérise par de basses montagnes en relief colinéaire accidenté et fortement disséqué.

Les limites géographiques et administratives de la commune de Messassa sont :

- Au Nord , la commune rurale de Rass El Ouad ;
- Au Sud, La commune rurale de Ain Lagdah ;
- A l'est, la commune d'Outa Bouabane ;
- A L'ouest, la commune rurale de sidi M'hamed Ben Lahcen.

La commune Messassa est traversée par la route régionale n°508 (Tissa – Outabouabane)

La commune de Messassa s'étend sur une superficie de 52 km², avec une population de 9052 habitant selon RGPH de 1994.

Quand au centre Chef lieu, il se situe à l'extrémité nord de la commune, sur la RR 508 en direction de Outabouabane.

2. Découpage administratif

La commune est située au Sud-Est de la ville de Taounate et au nord-Est de la ville de Fes. Issue de la commune mère outabouabane, elle a été créée en 1992, suite au découpage administratif et communal, elle relève de la caïdat d'oulad Riah, du cercle de Tissa de la province de Taounate qui elle même fait partie de la région Taza-Al Hoceima-Taounate : Découpage régional de 1996.

II. Options de développement du centre de Messassa

1. Contraintes au développement du centre

Le centre de la commune rurale de Messassa connaît un certain nombre de contraintes de développement et d'aménagement: physiques, anthropiques et

d'autres liées à la position géographique du centre par rapport à la commune et aux communes limitrophes.

Le centre est situé sur site relativement accidenté, bordé naturellement au nord et au sud, par des versants aux pentes fortes et moyennes et traversé par deux talwegs qui servent de déversoirs naturels des précipitations.

En plus de ces contraintes s'ajoutent les points suivants:

- La rareté des terrains plats urbanisables sur la restitution ;
- Le centre est traversé par la route régionale 508 ce qui constitue une contrainte pour la programmation dudit centre sur un seul côté de la voie ;
- La quasi-totalité des terrains sont privés ;
- La présence des plantations d'oliviers sur des terrains urbanisables ;
- L'absence d'équipements administratifs, sociaux et économiques ;
- L'aspect du groupement serré de l'habitat au principal douar du centre (Coudiate Al Ghirane) caractérise les constructions qui sont principalement en pisé ;

2. Opportunité et atouts du centre Messassa

Nombreux atouts peuvent être cités :

- La position stratégique du centre sur la route régionale 508 reliant Tissa à Outta Bouabane et, au delà, Ouled Zbair, Bni Frassen et Oued Amlil dans la province de Taza ;
- L'environnement régional agricole propice (céréaliculture, arboriculture et élevage) ;

3. Options de développement du centre de Messassa

Partant du constat énoncé ci-dessus et vu que la commune, en l'occurrence le centre Messassa, disposent d'un certain nombre d'atouts, favorisant le développement futur, les options d'aménagement pour un développement local et durable soutenus se présentent comme ce qui suit :

1)- Création d'un noyau administratif regroupant les équipements qui font défaut à la commune à savoir, le siège de la caïdat, le siège de la gendarmerie; la localisation de la quasi-totalité de ces équipements administratifs est projetée à proximité du siège de la maison communale déjà existante.

2)- Création d'une zone d'équipements publics regroupant : ONEE, poste, protection civile, centre des travaux et un équipement de santé, ces équipements sont projetés sur des terrains privés, limitrophes à la zone administrative.

3)- Création d'une zone à vocation socio-éducative, il s'agit d'un terrain de sport, d'un collège, d'une maison de jeunes, d'un centre de formation, d'une crèche, d'une mosquée, d'un hammam, d'un équipement socio-culturel à l'emplacement de l'école et la création d'une nouvelle école à côté du collège projeté;

4)- Création d'un souk hebdomadaire, d'une zone d'activité et d'un centre commercial, cette option d'ordre économique et social constitue un élément majeur dans la promotion de la population du centre et de la commune de Messassa, notons que de nombreux douars relevant des communes limitrophes pourront se servir de ce souk, en effet sa création pourra constituer une ressource économique importante propre à la commune et susceptible d'être injectée dans le développement local de la commune.

De même la création d'un noyau commercial donnant sur la voie principale a pour objet de satisfaire à la fois la population locale et les voyageurs transites par le centre.

5)- Création d'une zone d'habitat : quatre zones d'habitat ont été prévues, l'objectif est la mise en place d'une structure d'accueil aussi déversifiée que possible, capable de satisfaire les besoins ressentis de la population ;

- a. Zone d'habitat économique à trois niveaux ;
- b. Zone d'habitat mono familial ;
- c. Zone d'habitat de type agricole ;
- d. Zone d'habitat à restructurer.

6)- Création des places publiques, des espaces verts et des parkings : leur implantation à l'intérieur des zones d'Habitat, de la zone administrative, près des équipements et le long de la voie principale vise la création des pouments verts, l'embellissement du site et la protection de l'environnement.

7)- Projection des contre allées de part et d'autre de la voie principale (RR508) et d'un réseau de dessertes vers les douars de la commune et, au delà, vers les autres centres des communes limitrophes ;

En ce qui concerne la projection des contre allées, situées de part et d'autre de la voie principale RR508 permettra une gestion rationnelle du flux de la circulation ; ces contre allées longeront la voie principale sauf complication du terrain naturel ;

Quant aux voies de desserte, il a été projeté la création d'un réseau permettant à la fois la liaison inter- quartiers, la desserte des autres douars de la commune et, au delà, vers les centres des communes limitrophes.

III. Superficies réservées aux différents équipements et zones

	Désignation	Superficie (m ²)
Habitat	Habitat économique à trois niveaux (HE)	102842
	Habitat mono familial (D)	156380
	Habitat à restructurer (HR)	11525
	Réserve agricole (RA)	2226692
	Total	2497439
Equipement	Administrations	20255
	Enseignement	16852
	Santé	1254
	Culte	1896
	socioculturel	6781
	Sports	7032
	Souk	46694
	Centre commercial	2852
	Zone d'activité	12991
	Espaces verts	6467
	Places	1979
	Parkings	8050
	Total	133103
Autres	Zone de boisement	17416
	Zone non aedificandi	20972

IV. Mesures d'accompagnement

Le projet de plan de développement du centre de Messassa a été élaboré dans le but d'insuffler une dynamique urbanistique et socioéconomique à la commune concernée. Cet objectif ne peut être atteint sauf si des mesures d'accompagnement sont prises parallèlement à la confection de ce document, parmi les dites mesures il convient de citer:

- A- la création d'une zone d'activités, dans des bref délais afin d'encourager les investisseurs locaux et étrangers à la commune, ce qui pourra engendrer la création de nouveaux emplois et des retombées économiques et fiscales importantes ; Aussi, la création de cette zone d'activité limitera de manière significative l'exode rural ;
- B- la réalisation du souk hebdomadaire afin de constituer une rente importante à la commune et d'inciter une évolution positive à l'économie de la commune ;
- C- la réalisation d'un lotissement communal aura, à la fois, pour but de dégager des ressources financières à la commune et de regrouper la population dispersée dans les douars ;

La prise en compte des mesures énoncées ci-dessus induira un mouvement positif au devenir du centre de Messassa et à l'économie de la commune ; les ressources tirées pourront être exploitées pour résorber les besoins en équipement et en infrastructure.